



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# AVEC LA CFDT L'EXIGENCE DU DIALOGUE SOCIAL !

## ELECTIONS AU COMITE TECHNIQUE

### ET A LA CAP DU T11 - 23 juin 2016

Suite à la création de la Métropole Grand Paris (MGP) et de ses 12 territoires, le **T11** regroupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les ex-Communautés d'agglomération de Plaine Centrale, du Haut Val-de-Marne et du Plateau Briard.

Ce sont **plus de 850 agents** qui doivent réélire le 23 juin leurs **représentants** au **CT** (Comité technique) et en **CAP** (Commission Administrative Paritaire).

Aujourd'hui, une **nouvelle liste CFDT s'est constituée**, avec des agents issus de divers secteurs professionnels et géographiques, des agents **motivés** et appréciés par leurs collègues pour leurs qualités humaines au travail.

#### Nos pratiques CFDT :

- Nous effectuons des **visites régulières dans les services**, avec la diffusion de **tracts** ou d'un journal d'informations sur l'actualité de la collectivité, **sur les décisions prises au CT** (Comité Technique) et au **CHSCT** (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

- **Nous accompagnons et aidons nos adhérents** lors d'entretiens avec leur hiérarchie lorsqu'ils rencontrent des problèmes.

- Au **CT**, nous agissons pour la modification de certaines décisions proposées par la collectivité, en nous appuyant sur les textes de lois.

- En **CAP**, nous défendons les cas individuels des agents (modifications de postes, refus de titularisation, avancements de grade et promotion interne...) tout en exigeant le plus d'équité et de transparence possible.

- Nous demandons lors de chaque **réorganisation de service** la mise en place de **groupes de travail** afin que les collègues soient partie prenante de leur évolution professionnelle.



**MIEUX ORGANISER LE SERVICE AU PUBLIC  
MIEUX ORGANISER LE TRAVAIL DES AGENTS,  
CELA VA ENSEMBLE**



# CE QUE VEUT LA CFDT :

## ÊTRE ASSOCIÉE AUX RÉORGANISATIONS ET EN NÉGOCIER LES CONDITIONS

### Les étapes d'une réorganisation réussie :

- Le projet doit être expliqué à **tous** les agents et ils doivent **pouvoir s'exprimer**, car ils connaissent leur travail et son organisation et savent à quelles conditions ces changements seront possibles.
- Le projet de changement ne doit pas être définitivement « bouclé » dès le départ. Au contraire, il doit être co-construit par les suggestions des personnels, afin de pouvoir être plus facilement mis en œuvre.
- Lors d'une réorganisation, il faut en mesurer les **impacts** :
  - **Formations** pour s'adapter aux évolutions et aux nouvelles missions, préparer d'éventuelles reconversions
  - **Recrutements** internes et externes
  - Prise en compte des **mobilités**
  - Changement de **mobilier et matériel**
  - Réunions pour préparer puis accompagner la réorganisation, résoudre les problèmes qui surgissent, etc.
- Une réorganisation ne doit **ni être brutale, ni traîner** en longueur. Elle doit faire l'objet d'un séquençage précis pour ne pas être cause de... désorganisation !

### Les représentants du personnel doivent y être associés

Dès le début d'une réorganisation, l'employeur doit ouvrir une **négociation** avec les organisations syndicales, comme l'y invite la Loi 83-634 (art. 8 bis) et la « Circulaire relative à la négociation dans la fonction publique » du 22 juin 2011.

Car une telle négociation doit aboutir à un **protocole d'accord** soumis à la signature des organisations syndicales représentatives et prévoir un **comité de suivi** : autant de moyens de préciser, garantir et sécuriser les conditions d'une réorganisation de service : temps et lieu de travail, carrière, rémunérations, etc.

### Nos engagements CFDT :

- Être à **l'écoute** des agents
- Peser sur les décisions en étant **force de proposition**, face aux enjeux liés à la création du nouveau territoire : cycles de travail, mobilité, précarité, équité, RPS, réorganisation des services.
- Privilégier un **dialogue constructif** et préférer un bon compromis plutôt qu'une rupture de la concertation.
- Être vigilants sur l'application des lois lors des prises de décisions de la collectivité.

## LE 23 JUIN 2016, VOTEZ CFDT !

### Liste Comité technique :

- 1- CHARON Alexandra - Chargée de mission à la Propreté urbaine
- 2- MACALOU Madi - Agent de maîtrise à la Propreté urbaine
- 3- RUIZ Lilian - Adjoint technique à la Piscine de Chennevières
- 4- CANDELA Marie-Pierre - Technicien principal à la Cuisine centrale
- 5- PETIT Frédéric - Technicien à la Propreté urbaine
- 6- AYARI Chérifa - Adjoint technique à la Cuisine centrale
- 7- SACKO Mahamadou - Adjoint technique à la Propreté urbaine
- 8- PAULIN Jean-Luc - Adjoint technique à la Piscine de Chennevières
- 9- HANAK Tony - Agent de maîtrise à la Propreté urbaine
- 10- GUENIFI Leila - Agent technique à la Cuisine centrale
- 11- GOMIS Benjamin - Adjoint technique à la Propreté urbaine
- 12- AUDOIN Jérémie - Adjoint technique à la Cuisine centrale
- 13- BEAUCOURT Grégory - Adjoint technique à la Propreté urbaine
- 14- KHENFRI Abdelhafid - Adjoint technique à la Piscine de Chennevières
- 15- SETTAMA François - Adjoint technique principal à la Propreté urbaine
- 16- KOUTO Toumany - Adjoint technique à la Propreté urbaine

### Liste CAP C - Groupe hiérarchique 2 :

- 1- MACALOU Madi, Agent de maîtrise
- 2- HANAK Tony, Agent de maîtrise
- 3- BENACEUR Madani, Adjoint technique principal
- 4- SETTAMA François, Adjoint technique principal

### Liste CAP C - Groupe hiérarchique 1 :

- 1- CHARON Alexandra, Adjoint administratif
- 2- EBENY René, Adjoint technique
- 3- KHENFRI Abdelhafid, Adjoint technique
- 4- SACKO Mahamadou, Adjoint technique
- 5- CAREL Romain, Adjoint technique
- 6- PAULIN Gisèle, Adjoint technique